Décharge 2021: budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données

2022/2089(DEC) - 30/03/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Mikuláš PEKSA (Verts/ALE, CZ) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, section IX - Contrôleur européen de la protection des données.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne décharge** au Contrôleur européen de la protection des données sur l'exécution du budget pour l'exercice 2021.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport relève que le budget du Contrôleur s'élevait à **19.463.193 euros** pour 2021, ce qui représente une diminution minime, de 0,07%, par rapport à 2020. Il relève en outre que le taux d'exécution budgétaire a été de 86% pour l'exercice 2021, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 2020, où le taux d'exécution était de 73%.

Gestion interne, performances et contrôle interne

Les députés constatent que l'année 2021 a été difficile, en particulier à cause de la pandémie de COVID-19, car il a fallu veiller rapidement au bien-être du personnel et, dans le même temps, mener à bien de nouvelles tâches, notamment mettre en place le certificat COVID numérique de l'Union, surveiller les formulaires de localisation des passagers, les applications de traçage des contacts et les autres technologies utilisées pour lutter contre le virus, ainsi que vérifier que ces éléments respectaient pleinement la législation de l'Union en matière de protection des données à caractère personnel.

Le rapport s'est félicité que le Contrôleur ait immédiatement créé un groupe de travail interne sur la COVID-19 afin de surveiller et d'évaluer activement la réaction de l'Union à la pandémie. Il a également salué l'adaptation de son organisation interne visant à tenir compte de l'augmentation de la charge de travail en matière de protection des données. Les députés ont salué le lancement par le Contrôleur d'un exercice d'examen de la continuité des activités et de la gestion des crises, en coopération avec des parties prenantes internes et externes, à la suite d'une évaluation interne des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Fin 2021, le personnel du Contrôleur comptait 132 membres, ce qui représente une légère augmentation par rapport à fin 2020 et une augmentation significative par rapport à fin 2019, où il y avait 107 membres du personnel. Les députés constatent avec inquiétude une augmentation du nombre d'agents contractuels et une diminution du nombre de fonctionnaires entre la fin 2020 et la fin 2021. Ils ont encouragé le Contrôleur à **proposer des contrats permanents** à ses employés afin de garantir la continuité des activités et la sécurité du travail.

Le nombre de nationalités de l'Union représentées au sein du personnel avait encore augmenté pour atteindre 21, contre 20 fin 2020. Si les deux postes d'encadrement supérieur sont occupés par des hommes, les femmes représentent 75% de l'encadrement intermédiaire.

Les règles actuelles permettent de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine et le Contrôleur met actuellement en place un groupe de travail chargé d'élaborer une approche stratégique pour veiller à ce que la charge de travail soit équitablement répartie au sein du personnel. Aucun cas de harcèlement moral ou sexuel n'a été signalé.

Cadre éthique et transparence

Le cadre éthique du Contrôleur, qui a été mis à jour en 2019, comprend, entre autres, des formations obligatoires pour les nouveaux agents sur le harcèlement, la prévention des conflits d'intérêts et d'autres domaines relevant de l'éthique. Le Contrôleur n'utilise actuellement pas le registre de transparence interinstitutionnel, mais publie sur son site internet le programme, les réunions enregistrées et les interventions du Contrôleur, y compris les réunions avec des représentants d'intérêts. Le Contrôleur est invité à adhérer à l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire.

Le rapport formule entre autres les observations suivantes :

- la charge de travail du Contrôleur devrait encore augmenter en raison de la tendance croissante à la **numérisation** dans l'Union, de la révision des mandats des agences et des initiatives présentées par la Commission, notamment dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, à savoir les avis sur le mandat d'Europol, sur la législation sur les services numériques et la législation sur les marchés numériques et sur la directive SRI 2.0, ainsi que les avis conjoints sur la législation sur l'intelligence artificielle et le certificat COVID numérique de l'Union. Il importe d'adapter les ressources humaines et financières à la charge de travail croissante et d'augmenter le budget du Contrôleur en conséquence;

- le Contrôleur accomplit des efforts pour devenir une **institution «zéro papier»;**

- le rapport salue la **coopération** entre le Contrôleur dans ses fonctions de contrôle et les autres institutions, organes et agences de l'Union, en particulier le Parquet européen. Il se félicite que le Contrôleur surveille de près l'évaluation du projet d'euro numérique de la Banque centrale européenne. Il salue l'initiative proposée par le Contrôleur de créer une réserve d'experts afin d'accompagner les autorités nationales chargées de la protection des données dans leurs travaux sur les enquêtes;

- en ce qui concerne la **communication**, le Contrôleur a organisé plusieurs événements qui ont contribué à renforcer son rôle et la compréhension de sa mission par le grand public. Il a préparé une phase pilote publique de deux plateformes de médias sociaux, EU Voice et EU Video, lancées en 2022 pour promouvoir l'utilisation de technologies décentralisées, libres et ouvertes comme réseaux sociaux alternatifs.